

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 592

présenté par

Mme Calvez, M. Le Bohec et Mme Couillard

ARTICLE 10

Compléter l'alinéa 16 par la phrase suivante :

« Les indicateurs portant notamment sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les établissements de recherche sont utilisés pour ajuster les orientations de financements. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose d'utiliser ces indicateurs de HCERES afin de pouvoir définir des orientations de financements pour les opérateurs et les agences de financements qui pourront mettre en place des orientations de financements.